

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180605-DEL\_18\_05\_30\_21-DE

Date de convocation 24 mai 2018

Date d'affichage 24 mai 2018

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 8 pouvoirs)

votants 28

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

Affichage : 06/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le TRENTE MAI à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry PERRE

**Excusés** : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), Mme Marie-Claire DUCELLIER

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS :  
ACTUALISATION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'actualiser la rémunération des animateurs de l'Accueil de loisirs engagés sur la base des Contrats d'Engagement Educatif.

Il rappelle que le Contrat d'Engagement Educatif (C.E.E) est un contrat de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les conditions permettant de bénéficier de ce type de contrat sont les suivantes :

- La durée d'engagement ne peut être supérieure à 80 jours sur 12 mois consécutifs,
- La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC
- Le BAFA ou le BAFAD est exigé ou en cours (stagiaire)

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser la rémunération de la manière suivante :

- Animateur BAFD : 71 € / jour
- Animateur BAFA : 60 € / jour
- Stagiaire BAFA : 40 € / jour
- Forfait nuitée pour les camps (de 23 h à 7 h) : 25 € / nuit

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif comme suit :
  - Animateur BAFD : 71 € / jour
  - Animateur BAFA : 60 € / jour
  - Stagiaire BAFA : 40 € / jour
  - Forfait nuitée pour les camps (de 23 h à 7 h) : 25 € / nuit
- Prend acte que les dépenses liées à ces recrutements sont inscrites au Budget Primitif 2018,

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**